







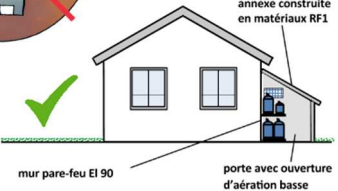
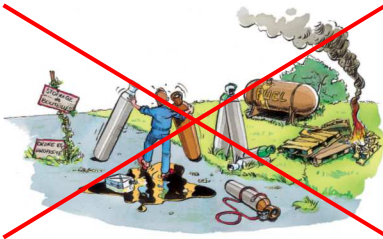


La présente notice est une information non exhaustive à l'intention des particuliers, sur les précautions élémentaires à prendre pour le stockage des bouteilles à gaz sous pression mobiles. Elle se réfère aux différentes directives en vigueur (état septembre 2019).

Bouteilles à gaz

Définition	<i>La bouteille à gaz est un récipient sous pression mobile d'une capacité pouvant aller jusqu'à 150 litres</i>		
Dangers	Inflammation, explosion, dégâts aux infrastructures et aux bouteilles, fuite avec propagation et accumulation de gaz, pollution, blessures, mort, etc.		
Stockage			
Protection	Contre les chutes et dommages mécaniques	Entreposer les bouteilles verticalement, robinet fermé . Elles doivent être sécurisées . La tête de la bouteille et ses organes de fermeture doivent être protégés. Préserver les bouteilles contre une dégradation lente (corrosion, etc.)	 
	Contre les échauffements	Les bouteilles ne doivent pas être exposées à un échauffement extérieur excessif (> 50°C)	
	Contre les explosions	Eviter toute source d'ignition	
Lieu de stockage	De préférence à l'extérieur, à l'abri de la chaleur et des intempéries. Dans ce cas de figure, interdire l'accès aux personnes non autorisées. Si stockage à l'intérieur → local bien aéré (interdit en sous-sol).	Stocker les bouteilles dans une armoire de sécurité spécifique. Si elles sont à l'extérieur, les entreposer dans une armoire grillagée ou tout autre dispositif qui empêche l'accès aux personnes non autorisées. Séparer les bouteilles pleines des vides. Chaque bouteille doit être clairement identifiée. Les bouteilles au contenu inflammable doivent être stockées séparément. Le stockage des bouteilles vides respectera les mêmes mesures préventives que pour les pleines. Les matières dont la combinaison est susceptible de déclencher des réactions dangereuses, celles qui présentent un comportement au feu particulier ou celles qui peuvent mettre en danger les forces d'intervention et d'autres personnes à cause de leurs propriétés en cas d'incendie doivent être placées dans des compartiments coupe-feu séparés et aménagés en conséquence.	  
	  annexe construite en matériaux RF1 mur pare-feu EI 90 porte avec ouverture d'aération basse		
Accessibilité	Le lieu de stockage doit être facilement accessible.	Tant pour la manutention que pour la lutte contre l'incendie (sapeurs-pompiers)	